



**COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du 14 mars 2023**

**Liste des délibérations**

*Affichée et mise en ligne sur le site internet le 21 mars 2023*

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre d'excusés avec pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Didier VAZEILLE

<b>Objet des délibérations</b>	<b>Vote</b>
Délibération CM n°2023/008 : Rapport d'orientation budgétaire – exercice 2023	Prend acte à l'unanimité
Délibération CM n°2023/009 : Jury d'assises 2024 : liste préparatoire	Prend acte à l'unanimité
Délibération CM n°2023/010 : Clermont Auvergne Métropole – convention de partenariat pour la mise à jour de la Base Adresse Locale et la diffusion de ces données vers la Base Adresse Nationale	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/011 : Mairie de Ceyrat – partenariat pour la fourniture de repas au multi-accueil pour l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/012 : Approbation du Schéma partagé de gestion des Puits de la Vache, de Lassolas, de la Mey et de Pourcharet	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/013 : Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier et des travaux associés	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/014 : Demande d'acquisition d'une partie du domaine public par la SLVA à Theix (CC55)	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/015 : Désaffectation d'une partie du domaine public par Clermont Auvergne Métropole	Adoptée à l'unanimité

Délibération CM n°2023/016 : Vente d'une parcelle communale à Fontfreyde (BZ 349)	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/017 : Tarif de location du local de l'ancienne poste (BP11p) à Saint-Genès-Champanelle	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2023/018 : Manifestations culturelles – Modifications des tarifs	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.

Le maire,

Christophe VIAL

